

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 165-22 C

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie relative à la participation financière de Grand Chambéry à l'aménagement et à la sécurisation du PN (passage à niveau) 35 à Cognin*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévisse - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 165-22 C

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie relative à la participation financière de Grand Chambéry à l'aménagement et à la sécurisation du PN (passage à niveau) 35 à Cognin**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Département de la Savoie réalise des travaux d'aménagement et de sécurisation du passage à niveau 35 (commune de Cognin) pour un montant global de travaux de 229 000 €HT, conformément à la loi d'orientation des mobilités publiée en décembre 2019.

L'opération consiste à élargir le passage à niveau et à modifier la géométrie routière (route départementale) afin d'améliorer les conditions de franchissement du passage à niveau et la giration des véhicules de grande longueur (poids lourds, autocars...) et notamment des véhicules de transport scolaire.

Il est donc proposé que Grand Chambéry accorde une subvention exceptionnelle de 47 000 € au Département de la Savoie, au titre des travaux nécessaires à la circulation des bus sur cette voie. Le projet de convention annexé à la présente en précise les modalités juridiques et financières.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie, transport et mobilité,

Vu l'article L. 1214-2 du code des transports portant notamment amélioration des conditions de franchissement des passages à niveau, notamment pour les véhicules de transport scolaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 47 000 € au Département de la Savoie pour l'aménagement et la sécurisation du PN35,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer la convention et les documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **165-22 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie relative à la participation financière de Grand Chambéry à l'aménagement et à la sécurisation du PN (passage à niveau) 35 à Cognin
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	22 novembre 2022
Annexe(s) :	CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE PN35

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28120H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28120H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022